



FICHE SIGNALÉTIQUE

En conformité avec les règlements 1907/2006 (CE) et n. 453/2010 (UE) (Annexe II)

Date de rédaction 17 juin 2015

Date de révision 17 juin 2015

Révision n° 1

1.1 Identification du produit

Nom du produit	SOLUTION DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE Solution topique à 3 % 6 % (20 vol.)
Nom chimique	Mélange de peroxyde d'hydrogène et d'eau
Formule	H ₂ O ₂
CAS	7722-84-1
EINECS	231-765-0
N° Index	008-003-00-9
N° d'enregistrement REACH	Données manquantes

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

Utilisations	Antiseptique topique
Utilisations contre-indiquées	Données manquantes

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant, fournisseur	Rougier 17800, rue Lapointe Mirabel (Québec) Canada J7J 1P3 Téléphone : 1 866 470-6886
------------------------	---

Pour plus amples informations, prière de contacter

Courriel msds.teva@teva-pfc.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

N° de téléphone d'urgence 1 800 483-5060

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/UE

Irritation cutanée, 2 H315

Irritation oculaire, 2A H319

Pour les énoncés complets, se reporter à la section 16.

Effets principaux : voir les sections 9 à 12.

2.2 Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement



Énoncés de risque

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une irritation oculaire grave.

Énoncés sur la sécurité

P264 – Se laver la peau à fond après avoir manipulé le produit.

P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux / du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec une quantité généreuse d'eau et de savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P337 + P313 En cas d'irritation cutanée ou oculaire : Consulter un médecin.

P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

2.3 Autres dangers

Données manquantes.

3.1 Substances

s.o.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	N° d'enr. REACH	N° CAS	Poids (%)	Classification CLP/SGH
Peroxyde d'hydrogène	CEE n° 231-765-0	008-003-00-9	7722-84-1	3-6	Liquide oxydant 1 ; Toxicité aiguë 4 ; Corrosion cutanée 1A ; Lésion oculaire 1 ; Aquatique aigu 3 ; H271, H302 + H332, H314, H318, H402
Eau	CEE N° 231-791-2	Non disponible	7732-18-5	94-97	—

Pour les énoncés complets, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins**4.1 Description des mesures de premiers soins**

Contact avec les yeux	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, puis consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver immédiatement à grande eau et au savon.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau, mais seulement si la victime est consciente. Appeler un médecin.
Inhalation	Retirer la victime de la source d'exposition et la faire s'étendre. En cas de difficulté à respirer, lui administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Irritation	Modérément irritant pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire
Corrosivité	Données manquantes
Sensibilisation	Données manquantes
Yeux	Peut être irritant
Peau	Peut causer une éruption cutanée
Inhalation	Peut causer de l'irritation
Ingestion	Peut causer des nausées, des vomissements et de la diarrhée

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Notes pour le médecin Administrer un traitement symptomatique.

5.1 Mesure de lutte contre l'incendie**Produits d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Anhydride carbonique (CO₂). Mousse. Poudre sèche.

Produits d'extinction inappropriés

Données manquantes.

5.2 Dangers particuliers relatifs à la substance ou au mélange

La décomposition thermique peut entraîner la formation de gaz et de vapeurs irritants. Matériel inflammable.

5.3 Précautions à prendre par les pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

Comme dans le cas de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'un équipement de protection complet.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec les poussières/fumées/brouillards/vapeurs.

6.1.1 Conseils pour les non-secouristes

Équipement de protection Voir la section 8.

Procédure d'urgence Évacuer la zone dangereuse et alerter une équipe d'urgence.

6.1.2 Conseils pour les secouristes

Voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas jeter dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage**6.3.1 Méthodes pour le confinement**

Données manquantes.

6.3.2 Méthodes pour le nettoyage

Confiner le déversement, puis le ramasser avec un matériau absorbant non combustible (p. ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer le tout dans un contenant, en vue de l'élimination conformément à la réglementation locale/nationale (voir la section 13). En cas d'urgence, appliquer le plan d'urgence interne en vigueur.

6.3.3 Autres informations

Données manquantes.

6.4 Référence aux autres sections

Pour plus amples renseignements, voir les sections 8 et 13.

7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire**Manipulation**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/poussières. Installer un système de ventilation aspirante aux endroits où se forment des vapeurs/poussières. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conserver à la température ambiante. Incursions permises : jusqu'à 30 °C. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais et sec. Protéger de la lumière. Ranger en conformité avec la réglementation locale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Scénario d'exposition
Autres directives

Données manquantes.
Données manquantes.

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition / de la protection individuelle
--

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition NIOSH, ACGIH, OSHA – 1,00 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps).

Valeurs limites biologiques d'exposition en milieu de travail Données manquantes.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Données manquantes.

Concentration prévue sans effet (PNEC) Données manquantes.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures d'ingénierie Prendre les mesures d'ingénierie appropriées pour la tâche.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage Lunettes de sécurité approuvées, si approprié.

Protection corporelle Vêtements à manches longues.

Protection des mains Gants en nitrile ou faits d'un autre matériau résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire Non nécessaire pour la manipulation normale.

Mesures de contrôle contre l'exposition en milieu de travail

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

9.1 Renseignements sommaires sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect

Couleur	Incolore
État physique	Liquide
Odeur	Inodore
Seuil de perception olfactive	Données manquantes
pH	Données manquantes
Point de fusion / Intervalle	Données manquantes.
Point d'ébullition / Intervalle	Données manquantes.
Point d'éclair	Données manquantes.
Taux d'évaporation	Données manquantes.
Inflammabilité (solide, gaz)	Données manquantes
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Supérieure	Données manquantes.
Inférieure	Données manquantes.
Pression de vapeur	31,1 hPa (23,3 mm de Hg) à 30,0 °C (86 °F)
Densité de vapeur	Données manquantes

Densité relative	1,000 g/cm ³
Solubilité	Données manquantes
Solubilité aqueuse	Soluble
Coefficient de partage octanol/eau	Données manquantes
Température d'auto-ignition	Données manquantes
Température de décomposition	Données manquantes
Viscosité	Données manquantes
Propriétés explosives	Données manquantes
Propriétés oxydantes	Oxydant léger

9.2 Autres informations

Masse moléculaire	34,01
--------------------------	-------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Données manquantes.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions normales.

10.3 Risque de réaction dangereuse

Non sujet à une polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive, humidité.

10.5 Matières incompatibles

Métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Données manquantes.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

DL₅₀ orale chez le rat	Données manquantes.
Irritation	Modérément irritant pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
Corrosivité	Données manquantes.
Sensibilisation	Données manquantes.
Yeux	Peut être irritant.
Peau	Peut être irritant.
Inhalation	Peut être irritant.
Ingestion	Peut causer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Toxicité chronique

Pouvoir carcinogène	Listé groupe 3 par l'IARC
Toxicité pour la reproduction	Données manquantes.
Effets mutagènes	Données manquantes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée	Données manquantes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique	Données manquantes.

Autres informations

Danger d'aspiration	Données manquantes.
Appareil digestif	Irrégularités.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Écotoxicité**

Données manquantes.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données manquantes.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne devrait pas présenter de risque de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Données manquantes.

12.5 Évaluation des propriétés PBT/vPvB

Données manquantes.

12.6 Autres effets indésirables**Effets néfastes sur le système endocrinien**

Données manquantes.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Déchet provenant des résidus ou de produits inutilisés**

Éliminer conformément aux règlements locaux.

Conditionnements contaminés

Retourner les contenants vides au centre de recyclage local, afin qu'ils soient recyclés, récupérés ou éliminés comme déchets.

14.1

N° UN Ne présente pas de danger pour le transport.

14.2

Nom d'expédition Peroxyde d'hydrogène

14.3 Classification du département des transports

ADR / RID / ADN (transport terrestre) Ne présente pas de danger pour le transport.

IMDG (transport maritime) Ne présente pas de danger pour le transport.

IATA/ICAO (transport aérien) Ne présente pas de danger pour le transport.

14.4

Groupe d'emballage

Ne présente pas de danger pour le transport.

14.5 Risques environnementaux

Polluant marin

Données manquantes

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

N° d'urgence

Données manquantes.

Étiquettes ADR/RID

Données manquantes.

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Nom technique

Peroxyde d'hydrogène

Type de navire

Données manquantes.

Annexe II

Données manquantes.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Règlements/lois applicables à la substance ou au mélange relativement à l'innocuité, la santé et l'environnement

- Règlement 1907/2006/CE (REACH) et rectificatifs ultérieurs
- Règlement 1272/2008 (CLP) et rectificatifs ultérieurs
- D.Lgs. 81/2008 et rectificatifs ultérieurs et Directive 2009/161/UE
- Règlement 453/2010/CE, Annexe II

Inventaires internationaux

Le peroxyde d'hydrogène dans le produit figure dans les inventaires suivants :

TSCA

EINECS/ELINCS

DSL/NDSL

PICCS

ENCS

IECSC

AICS

KECL

Légende

TSCA – United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

EINECS/ELINCS – European Inventory of Existing Chemical Substances / European List of Notified Chemical Substances

DSL/NDSL – Canadian Domestic Substances List / Non-Domestic Substances List

PICCS – Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

ENCS – Japan Existing and New Chemical Substances

IECSC – China Inventory of Existing Chemical Substances

AICS – Australian Inventory of Chemical Substances

KECL – Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

15.2 Évaluation de l'innocuité chimique

Données manquantes.

SECTION 16 : Autres informations**CLP/SGH – Règlements****Énoncés de risque**

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une irritation oculaire grave.

Mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs requises pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Source des données

R.T.E.C.S. – REGISTRY OF TOXIC EFFECTS OF CHEMICAL SUBSTANCES

A.C.G.I. – AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS

H.S.D.B. – HAZARDOUS SUBSTANCES DATA BANK

N.I.O.S.H. - NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH

N.T.P. – NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM

NLM – National Library of Medicine

I.A.R.C. – INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

Bases de données de l'ECHA (European Chemical Agency)

Base de données de la FDA (Food & Drug Administration)

Documents de l'EMA (European Medicines Agency)

ChemAdvisor

Base de données Chemspider

Date de rédaction 17 juin 2015

Date de révision 17 juin 2015

Note de révision

Sans objet

Clause de non responsabilité

Pour autant que nous sachions et compte tenu de l'état actuel de nos connaissances, les informations contenues dans la présente fiche signalétique sont justes au moment de sa publication. Elles ne sont fournies qu'à titre indicatif, à des fins de manutention, d'utilisation, de transformation, d'entreposage, de transport et de mise au rebut sécuritaires de la substance désignée et ne constituent nullement une garantie ou une norme de qualité. Les informations qu'on y trouve ne s'appliquent qu'à la substance précise désignée et pourraient ne pas être valides si ladite substance est utilisée avec d'autres matières ou dans un procédé quelconque, à moins que cela ne soit spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique